

# Nouvelliste valaisan

## Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

### PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Annonces reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 »	S. A., Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 »	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Reclames	20 »	Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Mortuaires	16 »	Compte de chèques post. Il c 274

### PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Chaque num.	31.— 16.— 8.50
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Compte de chèques postaux Il c 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

## Symptômes de crise

Le parti radical est sans contestation possible, en proie à une inquiétude profonde et croissante devant des symptômes de crise et des menaces de désagrégation.

Il voit le danger et il voudrait le conjurer, mais comment s'y prendre ?

Deux politiques sont en présence, a dit M. Herriot à Belfort dans un discours qui ne perd rien de sa valeur chez nous, en Suisse, où les dissensions sont tout aussi caractérisées.

Il ne s'agit pas de l'existence de la démocratie ni des libertés constitutionnelles qui ne rencontrent plus ni menaces ni périls, en dehors du communisme ; il s'agit de l'orientation peut-être définitive de la politique gouvernementale.

Qu'on le veuille ou non, il y a un malaise persistant, à gauche, depuis les dernières élections complémentaires au Conseil fédéral, et nous savons que plus d'un radical extrémiste attend la Droite au carrefour des assurances sociales pour lui faire le coup du Père François.

Il serait puéril de dire que les divergences procèdent uniquement d'ambitions ou de divisions personnelles. Le désaccord remonte plus haut, et il est d'autant plus certain qu'il tient aux doctrines.

Nous trompons-nous ? Nous croyons que la majorité du parti radical-démocratique suisse entend encore, pour le moment, poursuivre avec la Droite catholique, la politique vraiment libérale et sociale à laquelle le pays doit sa tranquillité et son bien-être relatif.

Mais ce n'est un secret pour personne qu'il y a, à Gauche, une fraction assez forte qui caresse le rêve d'une alliance radicale-socialiste. Tout au moins, elle voudrait en tenter l'expérience.

Pour celle-là, la défense sociale, c'est la réaction.

L'autre semaine, elle guettait le vote de la Droite dans les assurances. Si ce vote s'était révélé hostile, elle se préparait à une formidable pression politique pour briser avec les conservateurs-catholiques et orienter le novice vers l'extrême-gauche.

Aujourd'hui sa fâcherie se tourne contre M. le conseiller fédéral Minger qui, bien qu'appartenant au parti paysan, est un enfant du radicalisme bernois.

M. Minger, en sa qualité de chef du Département militaire, a eu l'estomac et le courage de rétablir dans l'armée le culte religieux dominical qui avait à peu près disparu. Là-dessus, vous comprenez bien qu'il faut, aux yeux de certains sectaires, brûler du sucre et désinfecter les casernes.

Car, il est impossible de faire endosser cette mesure au seul membre du gouvernement duquel elle dépendait.

Le ministre de la guerre a proposé, mais c'est le Conseil fédéral qui a pris la décision.

Nous nous réjouissons de ces actes de volonté qui tuent, dans leur germe, les hésitations, les compromissions et les faiblesses et qui confirment l'existence d'un gouvernement homogène assuré du lendemain et puisant, dans cette stabilité, la force, l'autorité et l'esprit de suite sans lesquels il n'est

ni grands desseins ni grandes réformes possibles.

Loin de se combler, l'abîme se creuse chaque jour un peu plus dans le parti radical.

Si encore le parti socialiste ouvrait généreusement ses bras à une alliance que l'on mendie !

Ah ! bien oui, c'est le dédain humiliant.

Au sein de la Gauche radicale, on n'a encore jamais osé discuter nettement de la question.

On s'est contenté des grands mots d'union pour l'action, pierre philosophale redoutable, car, comment agir d'un commun accord si l'on ne s'entend ni sur le but, ni sur les moyens, ni sur les principes, ni sur les tendances ?

La lutte se maintient donc entre deux programmes, et, seules, les prochaines élections au Conseil national pourront donner une réponse claire à une question clairement posée.

Ch. Saint-Maurice.

## Pourrons-nous bientôt aller passer nos vacances dans la lune ?

Qui n'a fait, un jour, le rêve d'un voyage interplanétaire ?

Une science nouvelle, l'astronautique, semble laisser tous les espoirs et, s'il fallait en croire les informations de la presse, avant dix ans, nous serions à même de prendre, pour la Lune, un billet d'aller et retour.

De là à conclure que nous pourrions nous promener sur le sol lunaire comme à la Foire de Paris, il n'y avait qu'un pas, et, faute de documentation, plus d'un lecteur l'a franchi aussitôt.

Pour sortir de l'attraction terrestre, un projectile, mettons un obus-vagon, doit être animé d'une vitesse initiale d'environ 12 kilomètres par seconde. Nous n'en sommes pas là évidemment, puisque les meilleurs canons ne donnent que du 1.600 à 1.800 mètres à la seconde, au maximum. Mais M. Oberth aurait, paraît-il, trouvé le moyen d'obtenir, à l'aide d'un mélange détonant oxygène-hydrogène, des vitesses voisinant 5000 mètres.

Encore autant, et nous sommes bons ! Le problème, on le voit, est encore posé pour un certain temps. Admettons, avec M. Ernest Esnault-Pelterie, que c'est une simple affaire d'argent, et supposons que nous puissions réaliser des vitesses moyennes, dans l'espace interplanétaire, de 10 kilomètres par seconde ; voyons quel parti nous pouvons en tirer.

Calculons d'abord le temps pour accomplir nos voyages à chacune des planètes ou à l'un de leurs satellites.

La lune est à 384.000 kilomètres en moyenne et nous y serions en quatorze heures, le temps d'aller de Paris à la Côte d'Azur.

La planète Mars est un peu plus éloignée. Choisissons une époque favorable, celle d'une très bonne opposition ; elle se trouve alors à 56 millions de kilomètres de la Terre ; notre obus y mènerait en soixante-cinq jours. Deux mois pour aller si loin, c'est simplement merveilleux. Vénus, l'astre du berger, est encore plus proche, et un mois et demi suffirait pour l'atteindre. Essayons d'aller plus avant : nous pourrions gagner la planète Neptune, la plus lointaine, en une quinzaine d'années.

Voilà ce que dit la théorie, mais l'examen de toutes les données que nous livre l'astronautique moderne va nous apprendre autre chose.

Impossible à des humains de pouvoir atterrir sur la Lune : ce petit monde vieillot ne possède plus d'atmosphère ; et une conclusion analogue nous attend pour ce qui concerne la planète Mars où, certes, un oiseau ne pourrait respirer. Quant aux mondes planétaires plus éloignés : Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, ce sont des astres non encore refroidis et où il règne des températures de four à chaud, comme autrefois sur la Terre, à l'époque de sa formation.

Ne parlons donc pas d'aller sur la Lune ou dans les planètes éloignées, y compris

Mars. Dans ces conditions, nos randonnées ne pourraient consister qu'à contourner leur surface et, sans changer de train, à prendre la voie du retour. Voyages évidemment très instructifs pour nos astronomes terriens qui, ainsi, reviendraient après avoir vu, de leurs yeux vu.

Une seule planète pourrait, à la rigueur, nous recevoir, c'est le monde de Vénus, très analogue à notre séjour terrestre. La moyenne de la température y est extrêmement élevée, mais en choisissant comme terrain d'atterrissage quelque région polaire, nul doute qu'un Terrien ne puisse y séjourner.

Alors, pensez-vous, il nous restera l'exploration des milliards d'étoiles qui peuplent l'univers, et nous nous y transporterons quelque jour. Vain espoir ! Pour nourrir semblable ambition, il faut n'avoir aucune idée des distances qui nous séparent des étoiles. Savez-vous combien de temps il faudrait à un projectile animé d'une vitesse initiale de 10 kilomètres par seconde, pour atteindre Proxima Centauri, l'étoile la plus voisine de notre système ? Devinez ? Quelque chose comme 130.000 ans.

Même si l'homme disposait de l'énergie intra-atomique, infiniment supérieure à celle du mélange oxygène-hydrogène, il lui serait à jamais interdit de rendre visite aux étoiles, à moins, comme le dit spirituellement M. Esnault-Pelterie, que notre science nous fournisse un jour le moyen de vivre au ralenti.

Arrêtons-nous, sous peine de copier Wells ou Jules Verne !

Abbé Th. Moreux,  
Directeur de l'Observatoire de Bourges.

### AU TRIBUNAL FEDERAL

## Il est quelquefois difficile de procéder à une liquidation

(De notre collaborateur part.)

Lausanne, 24 juin.

Alors même qu'il s'agit d'une non-entrée en matière, il n'est pas sans intérêt de résumer une affaire qui est venue pour la seconde fois, récemment, devant le Tribunal fédéral.

Un négociant neuchâtelois, désireux de liquider l'un des magasins qu'il possédait dans le canton et qui ne faisait pas ses frais, n'avait pas obtenu l'autorisation sollicitée du Département de police. Ce dernier invoquait, pour motiver sa décision, la loi neuchâteloise sur les liquidations et la concurrence déloyale, le fait que le commerçant avait d'autres magasins lui permettant de réapprovisionner facilement celui qui serait en liquidation, au fur et à mesure des ventes. Malgré un recours au Conseil d'Etat, la décision en question avait été maintenue, mais elle fut cassée par le Tribunal fédéral, qui donna gain de cause au négociant et invita les autorités neuchâteloises à autoriser la liquidation quittes à exercer un certain contrôle.

Sur une nouvelle demande du commerçant, le Département de police accorda donc l'autorisation demandée, mais il la subordonna au paiement d'une taxe de 800 francs et décida de mettre en outre à la charge du négociant les frais qu'entraînerait la nomination d'une commission d'experts qui collaborerait avec la Préfecture à la surveillance des opérations de liquidation.

L'intéressé prit d'abord acte de cette décision, puis, plus tard, fit des réserves à ce sujet, la loi ne prévoyant pas, disait-il, la nomination d'une commission d'experts. Il commença toutefois la liquidation.

Lorsque la Préfecture lui réclama fr. 375.— pour vacations des experts, il refusa de payer ce montant, mais il y fut cependant condamné par le Tribunal, ensuite d'une action ouverte par le Procureur général. La cour de cassation n'entra pas en matière sur le recours qui lui fut adressé, s'estimant incompétente, du fait que le litige devait être considéré comme une contestation de droit public ou de droit administratif du ressort du Département de police ou du Conseil d'Etat.

Le négociant revint alors devant le Tribunal fédéral, faisant valoir que la

décision du Département de police constituait une violation de la liberté de commerce et d'industrie garantie par l'article 31 de la Constitution et une inégalité de traitement. Non content de lui imposer une taxe de 800 francs, le Département mettait encore à sa charge les frais occasionnés par l'intervention d'une commission d'experts dont il n'était pas question dans la loi. Ceci allait à l'encontre du jugement du Tribunal fédéral. Dans d'autres liquidations, ou bien on n'avait pas nommé d'experts, ou bien les frais de surveillance avaient été laissés à la charge de l'Etat.

Malheureusement pour lui, le commerçant neuchâtelois n'avait pas recouru auprès du Conseil d'Etat contre la décision du Département de police subordonnant l'autorisation de liquider à la condition expresse qu'une commission d'experts surveillerait la liquidation. Il s'en était abstenu parce qu'il estimait que le Conseil d'Etat, à la fois juge et partie, ne pourrait guère rendre un arrêté qui ne fut point partial. Du fait de cette omission, la décision du Département de police était entrée en vigueur et se trouvait désormais inattaquable. Seul le montant des frais aurait pu encore être contesté. Mais le recours ne portait pas sur ce point.

Pour être en droit d'invoquer devant le Tribunal fédéral les articles 4 et 31 de la constitution (égalité devant la loi et liberté de commerce), il eût fallu que le négociant s'adressât d'abord au Conseil d'Etat, dont il aurait pu ensuite, éventuellement, soumettre la décision au Tribunal fédéral. Cette condition n'étant pas remplie, la section de droit public n'a pu mettre les choses au point quant aux mesures prises à la suite de son précédent jugement. Elle a dû renoncer à entrer en matière.

W. O.

## LES ÉVÉNEMENTS

### La situation

#### La représentation proportionnelle en France.

La forme actuelle du scrutin en France, le système des arrondissements donne peu de satisfactions aux partis politiques. La disposition introduisant le second tour, où l'élection du candidat est assurée par toutes sortes d'intrigues et ne reflète plus du tout la volonté des électeurs, a fait un tort immense à ce mode de scrutin, qui paraît bien condamné. M. Louis Marin, président de la Fédération républicaine, va mener l'offensive à fond pour la représentation proportionnelle, qui, malgré ses imperfections, sauvegardera mieux les intérêts de tous.

Le parti socialiste semble acquis lui aussi à la réforme, de même que les démocrates populaires et l'action démocratique.

Mais le temps presse, car en 1932 auront lieu les élections générales et deux ans ne sont pas trop pour adopter un mode de scrutin complètement nouveau et compliqué, qui nécessitera de longs travaux et des discussions mûries.

#### Suffrage universel et familial

Parmi les nombreux projets de loi déposés sur le bureau de la Chambre française, il en est un, tendant à réaliser le suffrage universel intégral, par adoption du suffrage familial et du suffrage féminin, en permettant au père et à la mère de famille qui ne sont pas dans un des cas prévus par la loi, d'exercer le droit de suffrage pour chacun de leurs enfants mineurs des deux sexes.

Les auteurs de cette proposition demandent qu'elle soit applicable aux élections générales de 1932.

D'autre part, la commission du suffrage universel de la Chambre a approuvé une proposition, accordant les droits de vote et d'éligibilité aux veuves des soldats morts pendant la guerre.

Il est difficile de se rendre compte pour le moment du système proposé par ces députés, mais il paraît bien que la famille serait, d'après eux, le premier sujet de droit, auquel appartiendrait de faire entendre sa voix dans les votations

et élections. Il sera intéressant de connaître la suite qui sera donnée à ces propositions.

#### Les huit heures en Angleterre

Les journaux belges donnent un aperçu du projet de loi déposé par Miss Bonfield, ministre britannique du travail, concernant les huit heures. En voici les principales dispositions.

Le projet prévoit la semaine de 48 heures, sauf certaines exceptions déterminées : ainsi lorsqu'il y a travail par équipes successives ; dans ce cas, il y a lieu à compensation dans les trois semaines.

Moyennant majoration de salaire, il est autorisé des heures supplémentaires jusqu'à concurrence de 32 par périodes de 28 jours.

Par l'expression « heures de travail », il faut entendre le temps pendant lequel les travailleurs sont sur le lieu du travail et à la disposition du patron, à l'exclusion des intervalles accordés pour le repos ou les repas ou nécessités par les conditions atmosphériques.

Les organisations patronales et ouvrières seront entendues pour l'élaboration des règlements d'administration.

Enfin, la loi ne s'appliquera pas à la famille du patron, non plus aux travailleurs à domicile, aux marins et aux travailleurs agricoles.

#### La tension augmente en Egypte

Nous disions, il y a quelques jours, les difficultés dans lesquelles se débattait l'Egypte et rendions attentif au conflit qui existe entre le Parlement et le roi, celui-ci ne voulant pas sanctionner une loi de protection de la Constitution, présentée par l'autorité législative. L'on se demandait, non sans anxiété, quelle serait l'attitude du roi, ensuite de la démission du cabinet de Nahas Pacha. Allait-il s'incliner ou rééditer le coup de 1928, en gouvernant sans Parlement. C'est bien ce chemin qu'il semble suivre ; après avoir confié le pouvoir à Ismaël Sidky pacha, un de ses fidèles, il a prorogé le Parlement pour un mois. La situation devient tendue.

Des négociations seraient amorcées pendant les vacances législatives, entre le roi et le Wafti, en vue d'une modification de la loi de protection de la constitution, mais il est fort douteux qu'elles aboutissent. Le Wafti, en effet, compose la presque totalité du Parlement ; dans ces conditions, il ne paraît pas vouloir s'incliner. Et Fouad I serait-il suspendre la constitution et instaurer une dictature, qui aurait le pays contre elle.

Comme on le voit, le ciel n'est pas clair en Egypte, et les nuages qui couvrent ce pays étendent leur ombre jusque en Angleterre, qu'on soupçonne, peut-être à tort, de soutenir Fouad contre les nationalistes égyptiens. Les journaux révolutionnaires, de leur côté, ne se font pas faute d'encourager ceux-ci et les poussent on sait dans quel but, à imiter les nationalistes des Indes.

Il est compréhensible que les Anglais se demandent non sans effroi ce qui adviendrait si cette propagande produisait des fruits ; les relations de la Grande-Bretagne avec l'Egypte, loin de s'améliorer, ne feraient qu'empirer.

Un nouveau souci à ajouter à tous ceux qui accablent depuis un certain temps, le gouvernement de M. MacDonald.

A.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

### L'émigration devient difficile

On mande de Washington au «Times» que M. Albert Johnson, président du comité d'émigration à la Chambre des représentants, a présenté, hier, au congrès une résolution prévoyant une réduction de 50 % du nombre total des émigrants autorisés à entrer aux Etats-Unis. Cette résolution a pour but de rendre moins grave la crise du chômage qui, de facteur intermittent, est devenue un facteur permanent de la vie américaine.

#### Tués par la foudre

Mardi après-midi vers 14 heures, un véritable ouragan s'est abattu sur la région de Kumbas, le long du Rhin. Pluie,



vent et grêle, ont ravagé une bonne partie des récoltes. Alors que l'orage battait son plein, 6 ouvriers se rendant à leur travail durent chercher un asile. Ils se réfugièrent à la gare de Loèche dans une cabane en bois, attendant la fin de l'intempérie. Tout à coup, la foudre tomba sur la cabane tuant net 2 des occupants. Les 4 autres ouvriers ont été blessés.

### Le Krakatoa s'agite

L'activité du Krakatoa augmente. De très nombreuses éruptions se sont produites mardi, dont plusieurs d'entre elles ont atteint jusqu'à 912 mètres. Une nouvelle île vient de se former. Elle croît rapidement et son altitude actuelle est de près de 13 mètres au-dessus du niveau de la mer.

### Maitresses chez elles

A Sommerfelde, village proche d'Eberswalde, dans la Prusse orientale, deux cigognes venaient chaque printemps, depuis une vingtaine d'années, s'installer régulièrement dans le clocher de l'église.

Mais cette année, quand elles arrivèrent la place était prise. Les cigognes expropriées errèrent lamentablement pendant quelques jours autour de leur ancien nid et finalement disparurent.

Or, quelle ne fut pas la surprise des habitants de Sommerfelde, à qui ce manège n'avait pas échappé, de voir peu après le clocher entouré d'une vingtaine de cigognes qui chassèrent les cigognes intruses à grand coup de bec et réinstallèrent dans leur ancienne demeure les premières occupantes.

Quelques-unes d'entre elles restèrent même pendant quelques jours autour du clocher afin de les protéger contre un retour éventuel des mauvaises seurs.

C'est un journal de la Prusse orientale qui raconte cette histoire qui constitue presque une leçon pour l'Allemagne.

### Une jeune fille électrocutée sous les yeux de sa mère

Mlle Marie-Louise Chemin, 16 ans, se rendait à son travail accompagnée de sa mère, lorsque, aux environs de la ferme de Champré, à Rethel, France, la jeune fille voulut écarter de la main un fil électrique qui se trouvait sur son passage. La mère lui cria de s'en abstenir, mais il était trop tard : la jeune fille tomba électrocutée. Le fil continuant à toucher le cadavre, la chair se mit à griller sous les yeux horrifiés de la mère.

M. Lebrun, industriel, qui se trouvait à proximité, essaya d'intervenir, mais il fut commotionné lui-même et on ne put dégager le corps de la jeune fille qu'après l'interruption du courant.

### Des aciers spéciaux pour autos et avions

On annonce qu'une usine britannique a réussi à produire un acier si dur qu'aucune lime ne parvient à le rayer même légèrement. Ce nouvel acier n'est pas encore dans le commerce, car on fait actuellement des essais dans le but de l'employer dans la construction des automobiles. C'est ainsi qu'on a fait avec cet acier un arbre pour une auto à quatre cylindres, et qu'après un travail intensif et un parcours total de 16.000 km., cette pièce n'a montré aucune trace d'usure. Une autre fabrique fait un acier spécial pour le revêtement intérieur des cylindres de moteurs à explosions, et cet acier est si résistant qu'il ne révèle aucune marque de détérioration après que la machine a parcouru des milliers de kilomètres.

Ce nouveau métal, un alliage d'aluminium, presque aussi résistant que l'acier et plus léger que l'aluminium, se fabrique en Angleterre; il est des plus durs

et peut servir à construire des pièces de machines de tout genre. Il offre le grand avantage de ne pas nécessiter une grande lubrification, d'où grande économie d'huile. On l'emploie déjà dans la construction des autos, et l'on pense qu'il rendra de plus grands services encore dans la fabrication des avions.

### Le cinquantenaire du téléphone à Berlin

Le 14 juin dernier, l'administration des téléphones de Berlin a fêté le cinquantième anniversaire de l'usage public du téléphone.

Jusqu'à la date du 14 juin 1880, le téléphone n'était utilisé qu'officiellement. Le directeur général des postes d'alors fit savoir qu'il désirait installer un service pour le public et qu'il cherchait des abonnés. Une centaine de Berlinoises se firent inscrire. Six mois plus tard, le premier central téléphonique était ouvert.

## NOUVELLES SUISSES

### PUGILAT AU CONSEIL NATIONAL

#### Gifles échangées

#### La séance suspendue

Le Conseil national a entamé la discussion du Rapport de la Xme assemblée de la Société des nations. Ordinairement, ces sortes d'examen se passent très paisiblement. Mais, ce matin, mercredi, le débat s'est envenimé au point que des gifles ont été échangées entre deux conseillers nationaux. Mais n'anticipons pas.

M. Muller (Bienne) signale la contradiction qui existe entre les tendances pacifiques de la S. d. N. et l'achat des avions militaires.

M. Welti (Bâle), estime que loin de désarmer, les gouvernements poussent au contraire aux armements.

M. Haerberlin (Zurich), réclame une aide plus efficace de la Confédération à l'association pour la Société des nations.

M. Dollfus (Tessin) réplique à M. Welti qu'aucun capitaliste suisse n'a participé à la contrebande de stupéfiants, mais bien des représentants de la république des Soviets.

Le communiste Bringolf ayant traité M. Dollfus de menteur, celui-ci le gifla. M. Bringolf veut riposter, mais les deux antagonistes sont séparés par les conseillers qui les entourent.

M. Dollfus déclare qu'ayant été insulté, il a giflé M. Bringolf.

M. Bringolf de son côté soutient qu'après lui avoir donné une gifle, M. Dollfus se cacha derrière des conseillers venus pour le protéger.

Le bruit recommence. Le président M. Graber adresse un blâme à M. Dollfus. Ne pouvant rétablir l'ordre, il lève la séance.

M. Nicole, persistant à vouloir prendre la parole, le président quitte la salle. M. Nicole continue à parler dans le bruit.

Un pugilat se livre dans la salle entre MM. Bringolf et Dollfus. Le président, après quelques minutes, rouvre la séance. Il blâme M. Dollfus, ainsi que M. Bringolf, qui a proféré une injure que le président ne pouvait entendre.

M. Vallotton, considérant que M. Dollfus a été le seul rappelé à l'ordre, demande que le Conseil se prononce sur le rappel à l'ordre.

Le président répond qu'il ne peut tenir compte d'un propos qui n'a pas un caractère public. Il ajoute qu'aucun député n'est en droit de demander un rappel à l'ordre.

M. Vallotton retire sa proposition, constatant qu'elle avait pour but d'attirer l'attention de la salle sur les torts du provocateur.

La séance continue sur la Société des nations.

#### Dans l'autre salle

Le Conseil des États, présidé par M. Messmer, adopte en votation finale, à l'unanimité la loi fédérale sur la garantie des obligations assumées par les sociétés suisses d'assurances sur la vie, ainsi que la loi sur la lettre de gage.

M. Sigrist (Lucerne), président de la commission des finances, fait adopter sans débat un crédit de 14,800,000 francs pour le matériel de guerre et l'équipement des recrues pour 1931, et un crédit de 20,500,000 francs pour l'acquisition du matériel de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

### La conférence des directeurs des services sanitaires

La conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires a siégé à Glaris les lundi et mardi 23 et 24 juin 1930 pour discuter plus particulièrement de l'organisation de la lutte contre la tuberculose dans les cantons. Le Dr F. Aemmer, conseiller d'Etat, de Bâle, a présenté un rapport sur les mesures législatives et administratives à prendre par les cantons; le Dr Humbert, médecin cantonal, de Neuchâtel, sur la collaboration des autorités avec les œuvres privées; le Dr F. Wanner, chef du service sanitaire cantonal de Lausanne, sur le service de désinfection; le Dr P. Lauener, médecin scolaire de la ville de Berne, sur la surveillance médicale des écoles; le Dr Briner, chef du service cantonal de l'enfance, Zurich, sur la surveillance des enfants placés et le professeur Hunziker, de Bâle, sur le service d'inspection des logements. La conférence s'est occupée ensuite de la nouvelle pharmacopée et du contrôle du commerce des produits pharmaceutiques. Elle a chargé son comité de préparer une loi fédérale sur le commerce des poisons et un concordat pour la réglementation du commerce des médicaments. La fédération suisse du personnel des établissements d'aliénés s'est adressée à la conférence pour demander l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement une diminution du temps de travail. La société suisse de Psychiatrie a également demandé l'augmentation du nombre des médecins dans les asiles d'aliénés. Ces diverses requêtes ont été transmises aux cantons avec pressante recommandation. La conférence a discuté encore de l'insuffisance du nombre des assistants pour les cliniques dentaires et a pris une résolution vis-à-vis de la réforme du règlement d'examen des dentistes puis elle a décidé que l'on ne doit faire usage de titres académiques étrangers que lorsqu'ils proviennent d'une université équivalente à une université suisse.

La prochaine réunion de la conférence aura lieu à Berne en automne 1931.

### Les subventions

La « Vie économique » publie une recapitulation des subventions fédérales et de leurs variations depuis l'avant-guerre. Cette comparaison est impressionnante. En 1913, le chiffre total des subventions était de 23,3 millions, pour atteindre en 1922 un maximum avec 157,3 millions. Depuis lors, ce montant a quelque peu baissé, atteignant en 1929, le chiffre fort respectable encore de 73,5 millions. Le montant total des subventions a donc à peu près triplé depuis la guerre, ce qui prouve entre autres l'empresse croissante de l'Etat sur l'économie du pays.

En 1929, les deux principaux départements distributeurs des subventions furent celui de l'Economie publique, avec près de 42 millions de subventions, et celui de l'Intérieur, avec plus de 16 millions.

Quant aux différents domaines de l'économie du pays, ils ont participé dans une mesure très inégale à ces libéralités. La part de l'agriculture, qui était en 1913 de 4,4 millions, s'est élevée en 1929 à 18,4 millions, soit une augmentation de 317,2 %. Le commerce, l'industrie et les transports sont beaucoup plus modestes dans leurs appétits : de 3,3 millions en 1913, leur part collective a diminué, dans l'intervalle, à 2,9 millions de francs, soit de 10,9 %.

### Une marquise se fait ermite

Une dame italienne, amoureuse de la solitude, s'est fait construire, peu au-dessous du sommet du Monte-Generoso une sorte d'ermitage que l'on ne peut atteindre que par un sentier vertigineux, courant le long d'une étroite arête. La cellule, d'ailleurs très confortable, de cette femme ermite moderne, est accrochée tel un nid d'aigle, à un surplomb, au-dessus d'une paroi à pic de 200 mètres; de la fenêtre, l'œil embrasse un panorama magnifique qui comprend toute la région des lacs italiens.

La construction de cet ermitage rupestre a coûté près de 75,000 francs, y compris l'aménagement du sentier. La marquise Vitalacci, qui a eu cette originale idée, n'entend toutefois point vivre à la façon des ascètes et ne passera là-haut que quelques semaines estivales. L'électricité, là, sert à l'éclairage, à la cuisine et au chauffage, point superflu, puisque la maison est à une altitude dépassant les 2000 mètres. Un réservoir recueille l'eau de pluie et quant aux approvisionnements, c'est l'hôtel du Kulm qui les fournit.

Détail piquant : l'accès de l'ermitage est strictement interdit à tous... même et surtout au marquis, paraît-il.

### Les collisions sanglantes

Hier soir, au croisement de l'Industriestrasse et de l'Engstringenstrasse, un camion venant d'Engstringen a heurté une automobile venant de Baden. Le choc fut si violent que cette dernière, renversée, retomba sur ses roues. Le conducteur, M. Ernst Franke, marié, voyageur, habitant Küssnacht (Zurich) a été projeté hors de la voiture sans que son compagnon, qui, lui, s'était cramponné, l'ait remarqué. On l'a retrouvé mort sous l'auto, le crâne affreusement mutilé.

\*\*\*

Un chiffonnier de Lausanne, M. Cretenoud, descendait le chemin des Magnolias, en tirant une charrette lorsqu'il arriva à l'avenue du Théâtre, une auto genevoise survint, roulant à une allure modérée. Cretenoud, qui est âgé de 70 ans, n'entendit pas, croit-on, l'auto et donna en plein contre la voiture qui le renversa brutalement. La tête ayant porté contre le pavé, le vieillard resta inanimé. Un public très nombreux se rassembla sur les lieux de l'accident. Un médecin qui passait à cet instant, donna les premiers soins au blessé et ordonna son transfert à l'hôpital. Cretenoud a repris connaissance dans l'après-midi. Aux dernières nouvelles, on ne pouvait encore se prononcer sur les conséquences de ses blessures.

#### Noyade

M. Züger, domestique, se baignant à Obersee près d'Altendorf, Schwytz, s'est noyé.

#### Chute mortelles

A Zofingue, le jeune Rodolphe Brunner, 18 ans, descendant un chemin très en pente sur un bicyclette sur laquelle avait également pris place son jeune frère. Il fit une chute et se fractura le crâne. Il a succombé peu après.

Un jeune garçon de 13 ans, nommé

Weber placé à l'institut de Sonnenbühl, à Winterthur, est tombé d'un arbre et s'est grièvement blessé. Il a fallu le transporter à l'hôpital. Il a succombé quelques jours après.

#### Défiguré par un chien

M. Overnay, fermier à Echarlens, Fribourg, avait fait tout dernièrement l'acquisition d'un chien de garde. Samedi passé, celui-ci se jeta sur un enfant de quatre ans, fils du fermier, et lui arracha le nez. Le petit blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital cantonal.

## LA RÉGION

#### Assoupi au volant

M. Joseph Baud, propriétaire de l'hôtel du Ohablais, à Morzine, descendait à Thonon avec sa voiture automobile dans laquelle avait pris place un jeune ouvrier électricien, M. Marius Oullier, travaillant chez M. Stüder, à Thonon.

Au bas de la descente du Jotty, avant d'arriver à Bioge, l'électricien constata soudain que la machine, non dirigée, quittait la route. Instinctivement, il sauta à terre et roula sur la chaussée tandis que la voiture versait dans le ravin où deux arbres l'arrêtèrent, après deux tours sur elle-même.

M. Baud, qui avait été vidé de la carrosserie, se releva indemne. Quand au jeune Oullier, il était blessé assez sérieusement à la face, avec notamment la lèvre inférieure déchirée et il dut être conduit chez un médecin de Thonon.

Le conducteur de l'auto s'était assoupi au volant.

## NOUVELLES LOCALES

#### Assemblée générale du „Pro Lemano“

L'Union romande du Tourisme (Pro Lemano) a eu son assemblée générale annuelle le 18 courant au Restaurant des Deux Gares, à Lausanne, sous la présidence de M. L.-C. Michaud, président du Comité de direction.

Le rapport annuel, lu par M. Chaudet, directeur, donna lieu à une très intéressante discussion de laquelle il ressortit que de grands efforts sont encore à faire, en Suisse romande, pour sauvegarder nos intérêts touristiques et ferroviaires. L'union se déclare d'accord avec l'initiative demandant la fusion, sur le terrain fédéral, du Service de Publicité des C. F. F. et de l'Office suisse du Tourisme, cette concentration ne pouvant qu'augmenter et renforcer avantagement notre propagande à l'étranger.

Des remerciements chaleureux sont adressés à M. Chaudet pour sa grande activité.

Les comptes de l'Union, qui accusent une dépense totale de fr. : 76.819,85, couverte par les recettes, sont adoptés, ainsi que le budget pour 1930, prévoyant fr. 100.000.— aux dépenses.

Les contrôleurs des comptes, MM. R. Bourgeois (Lausanne) et P. Amiguet (Chesières) sont réélus, avec MM. Bachmann (Monthey) et Giroud (Vevey) comme suppléants. La série sortante du Conseil est également confirmée à l'unanimité pour une nouvelle période de trois ans; elle comprend MM. Contat (Monthey), Schöri (Montreux), Leyvraz (Aigle), Meystre (Lausanne), Mottier (Montreux), Mudry (Montana) et L. Bourgeois (Lausanne).

#### Première ascension du Cervin

La première ascension du Cervin cette année a été faite lundi 23 juin par deux caravanes, celle de M. Wilhelm Lev, de Dresde (guide Félix Julien, de Zermatt)

#### 11 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

## Ghyselinde aux cheveux d'or

Grand roman inédit  
par M<sup>me</sup> B. de BRÉMOND

Ghyselinde détournée, regardait obstinément du côté de la fenêtre; à cette naïve description d'elle-même, tous ne pouvaient s'empêcher de la rapprocher, de la comparer. Dans l'espoir du Comte et de sa mère, il ne pouvait y avoir de doute; le rideau du mystère se tirait lentement et en eux-mêmes ils se réjouissaient de sa certitude acquise de sa noblesse et du malheur de la jeune fille.

Une sorte de silence accablant passait que le contour sentit avec l'impression que ses paroles avaient déchiré un voile... Il cherche à voir le profil de Ghyselinde, mais n'y parvint pas. Penchée sur son ouvrage de toile de lin, qu'elle avait saisi par contenance, une de ses nattes venait

fort à propos de s'arrondir sur sa joue empoignée. Eric s'étant rapproché d'elle, elle le prit sur ses genoux, tentant de lui faire voir un oiseau, qui se blottissait dans la vigne vierge autour de la fenêtre, lorsque celui-ci s'écria en la regardant :

— Elle ressemble joliment à tante Désirée la jolie dame qui s'est jetée dans la mer, Oncle Gérard ! Elle aussi est blonde comme le soleil, bonne comme les anges, ne trouvez-vous pas ?

— Alors Ghyselinde le regarda désespérément et elle avoua :

— Nous étions sœurs toutes les deux; celle qu'on cherche est morte dans la mer et celle qui reste, c'est moi, Ghyselinde de Gauchin, tante Désirée !

Sa voix passa dans une harmonie triomphante; elle s'étant levée, et cependant, tout dans son altitude, demandait le pardon.

— Maintenant, dit-elle me renverrez-vous à mon père ? pour que j'épouse le sire de Gauchin ?

Elle avait glissé aux genoux de Mme de Kercadec; elle attendait humblement son arrêt, et cet arrêt, elle le devinait d'avance, dans l'émotion qui planait sur tous les

visages, mais surtout sur celui du Comte qui ne pouvait plus se contenir.

— Ah ! j'avais bien deviné dit-il; béni soit le jour où je vous ai rencontrée ! Ma mère, n'est-ce pas dites à Ghyselinde que nous n'avons rien à lui pardonner, que nous désirons qu'elle reste avec nous; que nous ne voulons pas la rendre à son père, pour qu'elle soit malheureuse; que nous prenons tous l'engagement de garder secret le lieu de son exil, et de la défense au besoin contre d'injustes revendications.

— Mon enfant, dit Mme de Kercadec, j'approuve les déclarations de mon fils et je crois qu'ici nous sommes tous du même avis. Relevez-vous, ajouta-t-elle avec bonté; admirez comme la Providence a dévoilé délicatement l'enchaînement des événements et il vaut mieux que nous soyons vis à vis les uns des autres dans une pleine lumière. Je me demande même parfois pourquoi vous avez voulu vous cacher ainsi ?

— Je ne vous connaissais pas Madame; je ne connaissais personne ici. En me livrant de suite à vous je pouvais devenir votre victime. Je n'ai pas pensé longtemps à cela, mais les jours en passant rendaient

de plus en plus difficile ma confiance retardée.

— Nous sommes en plein roman, dit Gérard en souriant. Nous n'avons tourné que la première page; c'est suffisant, quoique notre imagination chevauche facilement sur les ailes de l'avenir. Soyons sages, et ne regardons pas plus loin, n'est-ce pas Eric ?

— Oh dit Eric, plus loin ? mais ce sera comme aujourd'hui où l'on garde tante Désirée !

Le Comte était sorti; il revint peu après et s'approcha de Ghyselinde, tenant à la main un curieux anneau d'argent travaillé et incrusté de petites pierres précieuses.

— Cet anneau, dit-il, est un talisman, qui fut donné à ma grand-mère par un des Normands, abordé dans la presqu'île. Séduit par sa grande beauté, il avait voulu lui faire ce présent, que disait-il, il ne faudrait jamais perdre, sous peine de malheur. Ma grand-mère n'a jamais voulu le porter. Je ne sais pourquoi tout à l'heure je l'ai vu sur vos longues mains blanches et je vous l'apporte en souvenir de ce jour, où nous faisons alliance commune en votre honneur !

Amusée, Ghyselinde tourna et retourna le bijou sans se décider à le mettre. Lui irait-il ? il était si petit ! mais en le glissant il s'adapta si bien à l'un de ses doigts, que chacun déclara lui aller à merveille.

— C'est un talisman appuya-t-elle, souhaite ! mais jamais une promesse ou un lien, car je ne puis enchaîner une vie comme la mienne ou y enchaîner les autres.

A ces paroles, la figure du Comte se rembrunit. Sur la main de la jeune fille, les petites pierres précieuses brillaient dans l'ombre, descendue des fenêtres, et qui commençait à emplir la grande salle voûtée, où ceci se passait.

#### QUATRIÈME CHAPITRE

#### Où Ghyselinde préfère Gérard à Renaud et perd en se promenant le talisman donné par Renaud

— Laissez-moi vous mener dans cet endroit écarté où je vais souvent moi-même pour trouver la solitude, disait Gérard à Ghyselinde quelque temps après. Il y a toujours du silence autour de Menhir abandonné dont la pierre refroidit les alentours.

(A suivre.)



# Pugilat au Conseil National

## Les découvertes de M. l'abbé Mermet à Bex

## Trombes d'eau et de grêle partout

et celle de M. René Vuilleumier, de Lausanne (guide Elias Julien, porteur Robert Julien, de Zermatt), bonnes conditions, montée et descente, arrêts compris, effectuées en dix heures un quart.

### Au St-Barthélemy

Mercredi, rien de nouveau.

L'orage et la pluie de hier soir n'ont occasionné aucuns nouveaux dégâts. La circulation régulière des trains sans transbordement a pu être reprise dans la soirée.

Tout le monde rend un juste hommage aux équipes des chemins de fer et des entreprises privées qui, depuis la nuit de vendredi à samedi dernier, travaillaient avec un entrain et une énergie admirables au dégagement de la voie. Ces trois cents ouvriers « en mettent », comme on dit. La nuit, à la lueur des projecteurs des forts et des phares électriques, le spectacle de ces hommes, éparpillés dans les décombres et la boue est des plus impressionnant.

### L'accident du syndic

M. le syndic Pierre Aebly, professeur à l'Université, a été victime lundi, d'un accident de motocyclette dont les conséquences auraient pu être très graves. Parti dimanche dans le Valais en motocyclette pour assister à Viège à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie Viège-Zermatt et à un congrès de juristes aux Mayens de Sion, il rentra lundi par la route du Grimsel qu'il avait dû prendre au lieu de celle du Bas-Valais, interrompue qu'elle est par les inondations des torrents de Bois-Noir et du Saint-Barthélemy. Arrivé à quelque distance de l'hospice du Grimsel, il se produisit un dérapement; M. Aebly tomba, eut la jambe droite prise sous sa machine et cassée dans la région du genou. Il est resté très longtemps dans cette position douloureuse. Ce ne fut qu'au bout d'un très long temps que passa un camion dont le conducteur vint à son secours et le transporta à l'hôtel du Glacier à Gletsch. M. Aebly est entré lundi soir à la clinique Clément.

### L'assemblée générale de la Lonza

L'assemblée ordinaire tenue à Bâle, le 24 juin, sous la présidence de M. Chs Schlumberger-Vischer, et à laquelle assistaient 29 actionnaires représentant 134.401 actions (123.527 voix) a approuvé les comptes de 1929 résumés dans nos colonnes le 19 courant. Comme proposé, le dividende est maintenu à 8%.

Le président du conseil a déclaré entre autres que la Lonza, en commun avec la S. A. Buss, faisant usage d'un droit contractuel, a acquis la concession d'une usine électrique sur le Rhin, à Reckingen (République de Bade). En vue de la construction et de l'exploitation de cette usine, il a été constitué, le 15 mai, une société spéciale sous le nom de « Kraftwerk Reckingen A. G. », au capital fixé tout d'abord à Rm. 2 millions; celui-ci a été souscrit par la Lonza et par sa filiale de Waldshut. Les frais de construction sont devisés à 20 millions de Rm. et l'usine aura une capacité annuelle de 220.000 kwh.

Pour l'exercice en cours, il faut s'attendre à un recul des ventes en acide acétique et en acétole. Par contre, et malgré la situation peu claire du marché international de l'azote du fait de la surproduction, la Lonza a confiance dans le développement de ses affaires en produits azotés. Si l'on ne peut s'attendre à ce que la dépression économique générale épargne entièrement la société, celle-ci envisage néanmoins l'avenir avec confiance grâce à l'amélioration et au développement apportés à son organisme industriel.

### Un nouvel insigne de bon tireur

On apprend que le Département militaire fédéral a décidé de créer un nouvel insigne de bon tireur. Ce dernier consiste en un cordonnnet noir et or de 16 cm. de long avec glands. Ce nouvel insigne se portera, comme une sorte de fourragère, sur la partie gauche de la poitrine du soldat partant du second bouton de la tunique jusqu'à un bouton situé plus à gauche.

Le nouvel insigne sera attribué à tous ceux qui, d'après les dispositions du nouveau programme de tir pour les écoles d'infanterie, auront remporté trois fois l'insigne de bon tireur. Il sera également attribué aux sous-officiers et soldats qui auront obtenu l'insigne de bon tireur.

une fois d'après l'ancien et deux fois avec le nouveau programme de tir ou deux fois avec l'ancien et une fois avec le nouveau. L'autorisation de porter l'insigne en question sera mentionnée sur le livret de tir et de service du soldat.

### Le recrutement des sous-officiers

On se souvient que le conseiller national socialiste Weibel a cru bon de devoir poser au Conseil fédéral une petite question au sujet du recrutement des sous-officiers et de l'obligation d'effectuer une école de sous-officiers. Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare qu'il n'a pas connaissance que des pressions aient été exercées d'une manière intolérable, en vue d'obliger un soldat à devenir sous-officier. Il ajoute par contre que conformément à l'article 10 de la loi sur l'organisation militaire, chaque soldat qui possède les capacités requises ne peut refuser d'accepter un commandement militaire. En conséquence, un soldat ne saurait donc légalement refuser de se rendre à une école de sous-officiers à laquelle il est convoqué. L'officier qui cherche à persuader un soldat de l'intérêt qu'il y aurait pour lui à accomplir une école de sous-officiers, est donc parfaitement dans son droit.

En complément de la réponse du Conseil fédéral, on peut encore ajouter qu'en général, lors du recrutement des sous-officiers, il est largement tenu compte de la situation économique et sociale du jeune soldat. On ne saurait en aucun cas parler du système de pression ou même d'oppression en vue d'obliger les jeunes soldats à devenir sous-officiers.

### Un incendie à Zermatt

Mardi soir vers 9 heures 30 un incendie sans doute provoqué par une défectuosité de la cheminée, a éclaté dans les combles de l'hôtel du « Mont Cervin ». Grâce à l'intervention immédiate des pompiers de la localité et à l'absence de vent, le feu a été rapidement éteint. L'exploitation normale de l'hôtel n'est pas interrompue.

### Les Reines de la Noble Contrée

On nous écrit :

Nombreuses sont les personnes qui ont assisté au match, tout spécialement les hôtes de la Station de Montana-Ver-mala, le jour de l'alpage des Montagnes de Pépinet et Colombyr de la noble Contrée de Sierre.

**Alpage Pépinet :** Après plusieurs luttes acharnées la victoire a été remportée par Lion, dont M. Cyprien Vocat, Juge à Randogne, est l'heureux propriétaire.

**Alpage Colombyr :** — Rencontre des principaux propriétaires. Reine (La Marquise), propriétaire: M. Pierre-Louis Masserey, Montana-Ver-mala sur Randogne.

On attend les noms des Reines des alpages de Corbyre et de Heer de la contrée de Lens pour organiser le match d'automne.

Toutes les propositions seront examinées avec bienveillance.

Un ancien Père.

**CHAMOSON. — St-Pierre de Clages. — Kermesse.** — La Société de musique l'« Avenir » de Chamoson avise tous ses amis et ses collègues des sociétés de musique des environs qu'elle organise sa kermesse annuelle le 29 juin et le 6 juillet prochains à St-Pierre de Clages.

En cette circonstance, nous aurons la joie d'applaudir l'excellente sœur l'« Union instrumentale » de Leytron, qui nous régalerà de ses productions, dès les 14 heures 30, le dimanche 29 juin. Les meilleurs morceaux de son répertoire y passeront, aussi, nombreux seront ceux qui viendront écouter.

Accourez tous afin d'apporter à nos musiciens par vos encouragements et par votre visite à la cantine l'aide qui leur est indispensable. Un fendant pétillant mettra la joie au cœur même chez les plus moroses.

Le Comité de l'Avenir remercie d'avance tous ceux qui voudront bien lui apporter le réconfort de leur présence à sa fête du 29 juin et du 6 juillet.

On demande de suite pour saison

**cuisinière**

S'adresser Hôtel Gare et Terminus, Martigny.

## Notre Service télégraphique et téléphonique

### Une mère jetée en bas des escaliers par son fils

ZURICH, 25 juin. (Ag.) — Soupçonnés d'avoir tué, à Rueschlikon, Mme Rosa Krebser-Lehner, 44 ans, vivant séparée de son mari, le fils de ce dernier et sa femme ont été arrêtés. Le médecin appelé dimanche avait constaté une fracture du crâne. Diverses autres circonstances et certains bruits ont abouti à l'arrestation des deux personnes qui protestent des accusations portées contre eux et affirment que Mme Krebser est tombée au bas d'un escalier.

ZURICH, 25 juin. (Ag.) — Au sujet du drame de Rueschlikon, l'Agence Télégraphique suisse apprend encore ce qui suit: Mardi, le procureur du district d'Horgen reçut du Dr Müller, le médecin qui a procédé à la constatation de décès une information disant que l'affaire lui paraissait singulière. Mardi, le procureur ordonna une autopsie et procéda à une visite des lieux. L'examen du cadavre a montré que la mort est due à la violence, il portait des traces de strangulation, des marques de coups à la tête portés au moyen d'un instrument contondant. Les soupçons se portèrent d'abord sur le fils qui vivait en mauvaise intelligence avec sa mère. Mardi soir, le fils et la belle-fille furent arrêtés. Tandis que le fils proteste vivement contre les accusations portées contre lui, la jeune femme avoue que quand elle entra à domicile dimanche soir vers 11 heures le fils et la mère se disputaient et se battirent peu après. Par la porte ouverte, elle a pu voir que le fils tenait sa mère au cou, des deux mains. Plus tard, le fils a déclaré qu'il avait jeté sa mère au bas de l'escalier. Les indices sont écrasants.

### Les aveux de l'assassin

ZURICH, 25 juin. (Ag.) — L'Agence télégraphique apprend au sujet de ce meurtre que le fils Krebser a finalement avoué avoir, après une violente discussion, étranglé sa mère puis jeté celle-ci dans les escaliers de la cave. Il alla ensuite se coucher sans s'occuper de sa victime et des raisons de la dispute. Mme Krebser-Lehner vivait séparée de son mari. Elle avait l'intention d'épouser en secondes noces, une fois le divorce prononcé, un domestique de la ferme.

Le fils Krebser est âgé de 21 ans, il est marié et père de deux enfants dont le plus jeune n'a que cinq semaines. Les enfants ont été confiés à la garde d'un arrière grand-père.

### La pression fiscale

ROME, 25 juin. (Ag.) — Au cours de la discussion du budget des finances, les sénateurs Ancora, Cicotti et Ricci ont pris la parole. Le premier a insisté pour que rien ne soit négligé pour faire diminuer la pression fiscale toujours plus grave. Il a demandé une diminution des dépenses. Le sénateur Cicotti, chiffres et documents en mains, a démontré que le contribuable italien, déjà lourdement frappé en 1926 l'est encore plus maintenant. La gravité de la pression fiscale est démontrée par le nombre considérable de faillites. A son tour, le sénateur Ricci a parlé de la crise qui s'accroît dans tous les pays du monde et de la gravité du chômage. L'orateur a relevé que le chômage industriel a atteint en Italie le 16 pour cent et qu'il est bien inférieur à celui de l'Angleterre où il est de 15 pour cent.

### Association dissoute

PARIS, 25 juin. (Havas.) — La première chambre du Tribunal vient de prononcer la dissolution de l'association générale des étudiants Indos-Chinois.

### Les droits américains

BERNE, 25 juin. (Ag.) — M. Müller, conseiller national, a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à étudier quelle mesure pourraient être prises pour atténuer les répercussions catastrophiques dont sont menacés certains industriels par les nouveaux droits douaniers américains.

### Trombes d'eau et de grêle

AVIGNON, 25 juin. (Havas.) — De violents orages, des trombes d'eau et des pluies de grêle se sont abattus dans la région. La foudre également est tombée en de nombreux endroits. Une personne a été tuée.

ZURICH, 25 juin. (Ag.) — Mardi après-midi, un violent orage s'est abattu sur le nord-est de la Suisse. Il a éclaté peu après une heure à la frontière ouest du pays. Il a été accompagné de grêle à certains endroits du centre de la Suisse et a causé des dommages assez graves. Les précipitations ont atteint 30 millimètres. L'orage a atteint Zurich vers 5 heures. Il était accompagné de violentes décharges électriques et d'un fort vent. Dans la région montagneuse et sur le versant sud des Alpes, ces phénomènes électriques n'ont été que peu ressentis.

BOURG, 25 juin. (Havas.) — Des orages d'une rare violence s'abattent quotidiennement dans le département de l'Ain. Des trombes d'eau ont causé des dégâts importants aux récoltes. La foudre est tombée en divers endroits; une

BONNEVILLE, 25 juin. (Havas.) — Au cours des orages qui ont éclaté dans la vallée un éboulement de plus de 1000 mètres cubes de matériaux a menacé le village de Beffay. A Petit Bomaud, des blocs de rocher d'une dizaine de mètres cubes se sont arrêtés près des habitations, obstruant le torrent de Beffay.

### Les décorations au Conseil national

BERNE, 25 juin. (Ag.) — Après la séance orageuse du matin, le Conseil national aborde la question des décorations.

Plusieurs textes sont soumis à la Chambre.

La commission propose d'inviter le peuple à rejeter l'initiative et à adopter le contre-projet nouveau du Conseil national.

Ce projet étend l'interdiction des décorations aux conseillers d'Etat et aux députés des Grands Conseils, il prévoit une sanction à la contravention à cette interdiction; c'est la perte des fonctions tandis que l'initiative prévoyait la privation des droits politiques; il prévoit que les personnes déjà décorées ne pourraient devenir personnalités fédérales ou cantonales qu'en s'engageant à rendre leurs décorations; toutefois les personnalités fédérales ne seront rééligibles que s'ils s'engagent à rendre leurs décorations.

M. de Muralt estime qu'un renforcement de l'interdiction n'est pas nécessaire. Le contre-projet empiète sur les droits cantonaux. La Confédération n'a pas à intervenir dans les affaires cantonales.

M. Schmidlin (Berne) déclare que les socialistes n'attachent pas grande importance à cette affaire qui n'intéresse pas la classe ouvrière. Ils attachent déjà plus d'importance aux conseillers financiers internationaux. Le parti socialiste combat l'initiative qui est une diversion mais il accepte le contre-projet du Conseil fédéral.

M. Braler estime aussi qu'on aurait dû s'en tenir au régime actuel. Il votera avec le groupe catholique en faveur de la proposition du Conseil fédéral.

M. Haerberlin, chef du département de justice, déclare que le Conseil fédéral s'est efforcé de trouver une solution qui puisse être acceptée par le peuple. Il estime que la disposition obligatoire dans certains cas les décorés à renvoyer leur décoration n'a rien de périlleux pour les intérêts du pays.

### Un flacon de benzine tue un garçonnet

BIENNE, 25 juin. (Ag.) — Un garçonnet de 3 ans nommé Weber réussit à s'emparer d'allumettes et d'une bouteille de benzine avec laquelle il jouait. En versant le contenu de la bouteille l'essence fit explosion. L'enfant a été si grièvement blessé qu'il vient de succomber à l'hôpital de Bienne après d'atroces souffrances.

### M. l'abbé Mermet découvre des sources sulfuriques

BEX-LES-BAINS, 25 juin. (Ag.) — M. l'abbé Mermet a retrouvé la source sulfurique saline dite des « Illes », qui avait fait la première renommée des salines de Bex et qu'on avait perdue depuis plus d'un demi siècle. Elle est à proximité de la localité, à une faible profondeur et produit 240 litres à la minute. M. l'abbé Mermet a signalé, d'autre part, la présence à une faible profondeur également, dans la propriété du Grand Hôtel-des-Bains et de Bex, de plusieurs autres sources sulfuriques dont on ignorait l'existence et qui seraient très facilement captées. Ces découvertes sont d'une grande portée pour le progrès et le développement de la station de Bex-les-Bains.

On peut donc prévoir dès maintenant des traitements spéciaux et des cures d'eau sulfurique. Etant donné la grande richesse de la région. M. l'abbé Mermet se propose de continuer ses recherches.

### Explosion dans un aérodrome

CHICAGO, 25 juin. (Havas.) — Une explosion suivie d'un incendie s'est produite dans un aérodrome de Chicago. Plusieurs hangars et une douzaine d'avions ont été détruits.

### La gestion fédérale

BERNE, 25 juin. (Ag.) — Le Conseil des Etats liquide le dernier chapitre des rapports de gestion du département des finances. M. Bosset rapporte; M. Musy rappelle que dans les nouveaux tarifs douaniers américains, le droit sur les moteurs figure parmi les conditions flexibles. Le Conseil fédéral fera tout pour obtenir des réductions en faveur de cette industrie.

M. Savoy développe une interpellation sur le contrôle et la vente du lait qui sera soumise au Conseil fédéral au cours de la session d'automne.

### Les manifestations communistes

BALE, 25 juin. (Ag.) — Un certain nombre de communistes qui avaient participé au cortège de la Foire d'échantillons, cortège qui avait été interdit par le gouvernement, ont été condamnés chacun à 30 francs d'amende. A la suite d'un recours, le président de police a jugé mercredi 60 de ces cas. 23 ont été acquittés, 23 ont été condamnés à 30 francs d'amende ou à défaut à 30 jours de prison. D'autres cas ont été ajournés. A la même date, un groupe de communistes avaient tenté de traverser la frontière. Un communiste a été condamné par le Tribunal pénal de Bâle à 10 jours de prison.

### Tué par une auto

MUNSTINGEN, 25 juin. (Ag.) — Mardi après-midi à Oppligen près de Münsingen, un des pensionnaires de l'institut nommé Wahlen, 54 ans, a été renversé et tué par une automobile. Le chauffeur n'a commis aucune faute d'imprudence.

### Procès de presse

LA CHAUX-DE-FONDS, 25 juin. (Ag.) — A la suite d'un récent jugement du tribunal cantonal, M. Ott, avocat à Neuchâtel, avait recouru auprès du Tribunal Fédéral au sujet de son différend avec le journal la « Sentinelle ». On se souvient qu'il s'agissait des incidents survenus pendant un cours de répétition et contre lesquels la « Sentinelle » avait protesté. Entre temps, un arrangement est intervenu. Le procès est ainsi liquidé à la satisfaction des deux parties.

### Chute mortelle

SEFTIGEN, 25 juin. (Ag.) — M. Albert Herren, agriculteur qui s'est blessé mardi après-midi en déchargeant du foin a succombé mercredi matin à ses blessures.

N'écrivez que sur un seul côté des feuillets destinés à l'impression.





Encore un qui fume les fameuses  
OPHIR-SELECT



# OPHIR-SELECT

1. F. Les 20 pièces

Cigarettes SATO - S. A. des Tabacs d'Orient

## On cherche à louer pour séjour d'été un chalet meublé

bien situé, altitude 1000 m. ou au-dessus, dans région abritée et ensoleillée du Valais. Faire offres jusqu'à samedi 28 juin sous P. 2074 N au bureau du journal.

Chemins de fer fédéraux.

### TRAIN SPÉCIAL

à prix réduits pour Alpes Vaudoises et Valais

Dimanche 29 juin 1930

7.43 dép.	St-Maurice	arr.	21.20
8.46 arr.	Loèche	dép.	20.11
9.00 arr.	Viège	dép.	19.55
9.09 arr.	Brigue	dép.	19.45

Prix des billets aller et retour, III<sup>me</sup> classe.  
De St-Maurice à Loèche Viège Brigue  
Fr. 4.30 5.60 6.15

Les billets spéciaux sont en vente, à l'avance, aux guichets des gares de départ. Ce train spécial sera mis en marche, quel que soit le temps. Pr plus de détails, voir les affiches dans les gares.

## Brasseries réunies Orbe-Aigle

Bières de garde, spéciales et ordinaires. Fabrique de glace, production journalière 10.000 kilos. Livraison par abonnement.

Téléphone Aigle 27

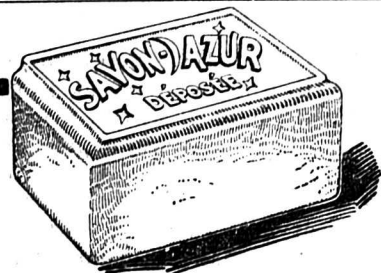
## La vraie indépendance

ne vient pas simplement d'un gros gain. Elle est encore dans l'assurance qui vous préserve des coups brusqués et des revers de la vie. A LA NEUCHATELOISE, toutes assurances.

### LA NEUCHATELOISE

VIE - INCENDIE - VOL - GLACES

AGENT GÉNÉRAL :  
TH. LONG, BEX-LES-BAINS. Tél. 20.



Demandez encore et toujours

## Savon Azur

le roi des savons.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

## CHARRAT - Cercle St-Pierre

Dimanches 22 et 29 juin 1930

### Kermesse

organisée par „La Voix des Champs“

Bonne cantine. Orchestre Carruzzo. Invitation cordiale.

Les MEILLEURS COUTEAUX sont marqués  
(La Main couronnée) OPINEL  
N'en acceptez jamais d'autres

En vente partout  
Représentant général :  
René Boch  
St-Gingolph

## Poudre cuprique Horst

Traitement sec contre le mildiou

DÉPOT MONT D'OR, SION

(Pont-de-la-Morge)

## Apprendre l'allemand

- jeunes hommes comme pensionnaires avec instruction concentrée fr. 125.— par mois tout compris;
- étudiants pour passer les vacances et apprendre la langue fr. 125.— par mois;
- jeunes hommes chez des paysans et jeunes filles pr les ménages avec salaire et des leçons en allemand le soir.

On demande de

## BONS OUVRIERS

pour le déblaiement du Canal de l'Usine du Bois-Noir. Bonne paie assurée à l'embauchage. S'adresser de suite sur le chantier. Entreprise Ortelli & C<sup>ie</sup>.

## Assurance Mutuelle Vaudoise

### Automobilistes



avant de traiter vos assurances, demandez sans engagement pour vous, nos conditions pour

- Responsabilité civile tarif de faveur
- Assurance d'occupants
- Assurance casco
- Assur. contre les accidents

Notre Société n'a pas d'actionnaires à rétribuer par des dividendes alléchants; ne trouvez-vous pas qu'il est plus intéressant pour nos assurés de torcher eux-mêmes la répartition aux bénéficiaires?

Dividende pour 1929

20 %

Th. Long agent général Bex-les-Bains  
Tél. 20

## MONTHEY 5 et 6 juillet 1930

### VII<sup>me</sup> Fête des Sociétés de Chant de langue allemande

en Suisse romande

Chœurs d'ensemble Concours

## Maçon

Etablissement horticole engagerait un maçon d'un certain âge, pouvant encore faire des travaux faciles de bétonnage. Travail assuré. Nourriture et logement sur place. Adresser offres et références à E. Curchod, horticulteur, Chailly-Lausanne.

## Jeune volontaire

est demandée pour saison d'été, dans joli chalet-pension à Zinal-Pralong.

On prendrait également quelques pensionnaires de 8 à 15 ans. Pension soignée, situation charmante.

S'adr. à Mlle Françoise Genoud, Mission-Anniviers.

On cherche un

## jeune homme

intelligent et actif comme cocher. Entrée de suite. Place stable. Bon gage.

Boulangerie Lonfat, Martigny

## Hôtel du Pillon

Diablierts

demande de suite une femme de chambre, une laveuse, et pour le 1er juillet un casseroier.

Lorsqu'il fume dans sa "Bouffarde" du tabac  
Cornello

*Le Fumeur difficile se tait*

et savoure la douceur et le goût bien corsé de cet excellent tabac. Le Cornello n'est pas plus cher que le tabac vendu ouvert, mais il est toujours et réellement très bon. Cette marque de fabrication



en garantissant l'authenticité.

Wiedmer Fils S.A. Manufacture de tabacs. Wasen/le

On cherche

## jeune homme

sérieux, sachant traire et faucher. Bons gages. S'adresser à Paul Moreillon Arare, (Genève).

## FROMAGE

Expédition de fromage gras d'Emmenthal contre remboursements. en colis de 3 kg. à fr. 2.50 le kg. Pour achats de pièces demies et entières, le prix se diminue en conséquence. - G. RENZ, fromagerie, AADORF (Thurgovie).

On demandé à Monthey

## jeune fille

honnête et consciencieuse pour aider au ménage. Occasion d'apprendre la cuisine.

S'adresser au Nouvelliste sous M. 348.

On demande bonne

## servante

pour aider au ménage et aux travaux de campagne. Bons gages. Place stable.

Adresser offres sous Jh. 716 SI aux Annonces-Suisse S. A. Sion.

## POULETTES

printanières

de la Romagne, la meilleure des poudeuses, en bonne santé, pour la ponte fin juin. fr. 30.— les 6, ponte fin juillet, fr. 27.— Expéditions Jules Fossati, Bussigny

## Poussins Leghorns

de la Romagne et de ferme, 250 œufs par année; 3 mois fr. 3.50, 4 mois fr. 4.—, par cage de 30 pièces fr. 3 et 3.50 pièce. En ponte, fr. 5.50. Dindes, oisons, canetons.

Parc Avicole Vve Auguste Clément, Renens. Téléphone 39.174.

## AVIS

LA PERSONNE QUI a enlevé une valise au garage de M. LUGINBUHL à Sion est priée de la rapporter immédiatement faite de quoi il sera pris des mesures de rigueur.

Myrtilles Tessinoises toujours fraîches: 1 caisse de 5 kg. fr. 4.30; 2 caissettes de 5 kg. fr. 8.50, port dû, contre remboursement.

A. FRANCESCELLA, Minusio-Locarno.

## Femmes qui souffrez



de Maladies Intérieures, Métrite, Fibromes, Hémorragies, Suites de couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches, etc.

### REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes sans aucun poison. C'est la

## Jouvence de l'Abbé Soury

FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez sans plus tarder, faire une cure avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

### La Jouvence de l'Abbé Soury

c'est le salut de la femme

FEMMES QUI SOUFFREZ de Règles irrégulières accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc.

Vous qui craignez la Congestion, les Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements et tous les accidents du RETOUR D'AGE, faites usage de la

## Jouvence de l'Abbé Soury

qui vous sauvera sûrement.

AVIS IMPORTANT

De nombreux clients nous ont souvent demandé de leur fournir la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY en PILULES.

Nous sommes heureux de les informer qu'après de longues et minutieuses expériences, nous sommes arrivés à concentrer sous un petit volume tous les principes actifs des plantes qui entrent dans la composition de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, de telle sorte que 6 pilules correspondent à 2 cuillerées à bouche de liquide.

Cette nouvelle forme de présentation sera certainement très appréciée par la clientèle, et nous garantissons d'une façon absolue la composition et les effets exactement semblables.

Votre pharmacien vous fournira à votre choix :

LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY Liquide qui se prend à la dose de 2 cuillerées à bouche par jour ;

LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY Pilules qui se prend à la dose de 6 pilules par jour.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon LIQUIDE, fr. 3.50 suisses, PILULES, fr. 3.— suisses.

Dépôt général pour la SUISSE : Pharmacie JUNOD, quai des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge

Aucun autre produit ne peut la remplacer

évitiez

## la Contagion et les Fièvres

vaporisez chez vous avec le

# FLY-TOX

nuage destructeur infailible

de moustiques, mouches, mites, punaises, poux, puces, fourmis, cafards, guêpes.

sans danger

pour l'homme et les animaux.

ne tache pas, ne brûle pas, odeur hygiénique.

Flacon de 1/4 litre 2.50

Recommandé : Flacon de 1/4 litre avec un pulvérisateur, dans une boîte Le tout : 5.50



En vente dans pharmacies, drogueries, magasins

Gros : Etablissements « JEF » 9, r. du Marché, Genève

## La bonne chaussure à bon marché

- Souliers de travail, bien ferrés, double semelle 40/47 15.80
- Soul. milit., sans couture derrière, haute tige 40/47 19.80
- Souliers militaires, forme ordonnance, empeigne bon ferrage 40/47 21.50
- Soul. de mont., forme ordon., avant-pied doublé 40/47 23.50
- Souliers milit. pr garçons, sans cout., oien ferré 36/39 15.90
- Bottines Derby, pr dames, peau cirée pr le trav. 36/42 14.50
- Bottines Derby, pr dames, cuir chr., tal. mi-haut 36/42 19.50
- Bottines Derby Box, pour dames, talon mi-haut pour dimanche 36/42 16.90
- Molière Derby pour dames, Box, talon mi-haut 36/42 14.50
- Bottines Derby Box noir, pr messieurs, p dimanche 40/47 14.90
- Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée 27/29 8.90
- bonne qualité, sans clous 30/35 9.90
- Bottines pr garçons, façon militaire, peau cirée 27/29 10.50
- sans couture derrière, bon ferrage 30/35 11.50

Expéditions franco contre remboursement. — Echange libre Demandez notre catalogue illustré gratis

## Expédition de chaussures J. KURTH, Genève

## A débarrasser

1 fourneau de chambre en catelles, 1 meule à affûter américain, 1 lot de fatos de voitures à bougies, 1 lot de tubes, mèches et becs de lampe à pétrole, 1 lot de valises métalliques pr autos, 2 enclumes usagées de 17 et 49 kg, 2 barres usagées de ferblantier et chaudronnier; ainsi qu'une foule d'autres articles de quincaillerie et articles de ménage. Georges Giovanna, Tél. 71 Montreux.

## Cuisinière

pour petit hôtel de montagne demandée. Offres sous P 2948 S. Publicitas, Sion.

## bonne vache laitière

S'adresser à M. Putallaz, avocat, Sion.

## Vlande séchée

extra. Fr. 3.— le kg. Viande fumée à cuire grasse, fr. 1.70 le kg. 1/2 port payé. Boucherie Cheval., Martigny

## servante

On demande de suite une bonne pour aider au ménage et aux travaux de campagne. Bons gages. Offres sous P 2955 S. Publicitas, Sion.

## Mulets et chevaux pour abattre

sont payés un bon prix par la Boucherie Chevaline Centrale Louve 7, LAUSANNE N. Verrey